

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTAUBAN - 8201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/03/2025 - 787 - 2008 B 00289 - 504 185 133 - A.A D'OC AGENCE
D'ARCHITECTURE D'OCCITANIE

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2024

- 7 MARS 2025

Comptable obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SASU A.A D'OC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise AGENCE D'ARCHITECTURE D'OCCITANIE 82000 MONTAUBAN		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 50418513300015		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 30/06/2024					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC				
		CX	CQ				
		AF	AG	27 773			
		AH	AI	130 000			
		AJ	AK				
		AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO				
		AP	AQ				
		AR	AS	1 861			
		AT	AU	71 117			
		AV	AW				
		AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (*)	CS	CT				
		CU	CV				
		BB	BC				
		BD	BE				
		BF	BG				
		BH	BI				
		BJ	BK	100 751			
TOTAL (II)			138 120				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM				
		BN	BO				
		BP	BQ	94 843			
		BR	BS				
		BT	BU				
	CRÉANCES	BV	BW				
		BX	BY	110 087			
		BZ	CA	8 488			
		CB	CC				
		CD	CE				
DIVERS	CF	CG	229 968				
	CH	CI	617				
	CJ	CK	444 003				
	CW						
	CM						
	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	682 873	1A	100 751	582 122	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SASU A.A D'OC		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 186 880)			DA	186 880	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	18 688	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	4 057	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	188 632	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	398 256	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	5 276	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	5 276	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	71 168	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 061	
	Dettes fiscales et sociales			DY	75 761	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	26 600	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	178 590		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	582 122		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	178 590
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU A.A D'OC

Néant ☐ *

		Exercice N						Total	
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	634 046	FH		FI	634 046		
		FJ	634 046	FK		FL	634 046		
	Chiffres d'affaires nets *					FM	8 966		
	Production stockée *					FN			
	Production immobilisée *					FO			
	Subventions d'exploitation					FP	28 914		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ	272		
	Autres Produits (1) (11)					FR	672 199		
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	165 086		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 065		
	Salaires et traitements *					FY	182 486		
	Charges sociales (10)					FZ	67 095		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *			HS	GA	3 628	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	5 276		
	Autres charges (12)					GE	21		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	427 658
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	244 541
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	244 541	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SASU A.A.D'OC</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	820
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	417
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 237
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	198
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	168
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	366
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	871
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	56 780
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	673 436
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	484 804
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	188 632
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	1J	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	1K	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	427
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3	
		A4	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AUT PROD GEST			820
CESSION DES ELEMENTS ACTIFS CEDES			417
AUT CHARGES GEST		198	
DAP EXCEPT		168	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.A D'OC AGENCE D'ARCHITECTURE D'OCCITANIE

Société par actions simplifiée
au capital de 186 880 euros
Siège social : 20 RUE HENRI MARRE
82000 MONTAUBAN
504 185 133 RCS MONTAUBAN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 4 DÉCEMBRE 2024

Décision d'affectation du résultat prise pour l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à **188 632 euros** de la manière suivante :

A titre de dividende global à l'associée unique 70 000 euros
soit un dividende brut de 5.99 euros par action

Le solde au poste « autres réserves » 118 632 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 ne sont pas éligibles à la réfaction de 40 %.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente
Charleyne TERRAL

